

EDUCATION

Universités

Université Laval (Québec)

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir sans
retard
L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please advise,
without delay, the
ARCHIVIST

ciale qui aura la propriété exclusive et l'administration entière de tous les biens affectés aux dites facultés de l'Université Laval à Montréal :

Attendu que Sa Grandeur Mgr. Edouard Chs. Fabre, archevêque de Montréal, Mgr. M. E. Méthot, recteur de l'Université Laval, le rév. Louis Colin, supérieur du séminaire de St. Sulpice de Montréal, le rév. J. E. Marcoux, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, l'hon. P. J. O. Chauveau, l'hon. juge L. A. Jetté, le Dr E. P. Lachapelle et autres pétitionnaires, ont demandé d'être incorporés sous le nom de : "Syndicat financier de l'Université Laval à Montréal," pour les fins susdites, c'est-à-dire dans l'intérêt de l'enseignement universitaire donné par l'Université Laval dans la cité de Montréal ;

A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les personnes suivantes sont constituées en un corps politique et incorporé sous le nom de : "Syndicat financier de l'Université Laval à Montréal," à savoir :

10. Les pétitionnaires ci-dessus nommés ;
20. Les membres du bureau des gouverneurs ci-après mentionnés ;
30. Les professeurs de l'Université Laval à Montréal ;
40. Les anciens élèves diplômés de l'Université Laval résidant dans la province ecclésiastique de Montréal et autres élèves diplômés de l'Université Laval à Montréal résidant à l'étranger qui paieront, à la corporation une contribution annuelle de cinquante centins ou une somme de cinq piastres une fois payée ;
50. Les souscripteurs d'au moins cent piastres au fonds de la corporation.

2. La corporation aura le droit d'acquérir, soit en pur don, soit par achat ou bail, posséder et administrer des biens mobiliers et immobiliers, de les hypothéquer, rendre, échanger pour d'autres ou aliéner d'une manière quelconque, en tout ou en partie, et en règle générale de faire à l'égard de ces biens tous les actes qu'un propriétaire ordinaire a le pouvoir de faire.

La corporation aura aussi le pouvoir d'ester en justice, d'emprunter, de signer, endosser, accepter et négocier des billets promissoires, lettres de change et autres effets de commerce, ou d'y être partie à un titre quelconque, et possédera en outre tous les droits et pouvoirs qui appartiennent en général aux corporations en autant que le présent acte n'y déroge pas.

CHAP. XXXIII.

Acte incorporant le "Syndicat financier de l'Université Laval à Montréal."

[Sanctionné le 18 mai, 1887.]

Préambule.

ATTENDU que l'Université Laval—fondée par le Séminaire de Québec en vertu d'une charte royale, datée du 8 décembre 1852—érigée canoniquement par Sa Sainteté le Pape Pie IX en date du 15 mai 1876—a étendu à Montréal ses facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts ;

Attendu que, pour mieux assurer le développement et le progrès de ces facultés à Montréal, et leur garantir le bénéfice exclusif de tout ce qui pourra être fait ou donné en leur faveur, tant de la part du séminaire de Québec que d'autre part, il importe de créer une corporation spé-

Propriétés de la corporation. 3. Tous les biens acquis ou à acquérir, et tous les revenus qui en proviendront, seront la propriété exclusive de la corporation et devront être employés uniquement aux fins de la corporation.

Legs qui leur sont fait. Il est entendu que tous les dons, legs, et autres, faits à l'Université Laval, sans autre désignation spéciale, par toute personne habitant la province ecclésiastique de Montréal, appartiendront de droit à la corporation.

Limitation des revenus. Le revenu annuel des propriétés immobilières de la corporation possédées pour des fins de revenu ne devra pas dépasser cinquante mille piastres par année.

Bureau des gouverneurs, et Bureau d'administration. 4. La corporation exercera ses droits et pouvoirs de la manière ci-après exprimée par un conseil général appelé : "Bureau des gouverneurs," et par un conseil d'administration nommé : "Bureau d'administration."

Composition du bureau des gouverneurs. 5. Le bureau des gouverneurs sera composé de gouverneurs de droit et de gouverneurs électifs.

Gouv. de droit. (a). Les gouverneurs de droit sont :

1o. L'archevêque catholique romain de Montréal, et tous les évêques catholiques romains ses suffragants ;

2o. Le recteur de l'Université Laval et le vice-recteur de l'Université Laval à Montréal ;

3o. Le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice ;

4o. Le chef de chacun des collèges affiliés de la province ecclésiastique de Montréal ;

5o. Les souscripteurs d'au moins cinq mille piastres au fonds de la corporation ;

6o. Un délégué de toute institution ou corporation souscrivant au moins mille piastres.

Gouverneurs électifs. (b). Les gouverneurs électifs sont :

1o. Deux professeurs de chacune des sections des facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts de l'Université Laval à Montréal élu parmi eux par les professeurs de chaque faculté.

2o. Un membre élu parmi eux par les anciens élèves diplômés et membres de la corporation, dans chacune des quatre facultés ;

3o. Un gouverneur pour chaque somme de cinq mille piastres souscrite au fonds de la corporation et élu parmi eux par les souscripteurs de cent à cinq mille piastres, pourvu que le nombre de ces gouverneurs n'excède pas vingt.

Les souscripteurs ont droit à un vote pour chaque montant de cent piastres souscrit ; cependant, les souscripteurs de cinq mille piastres et au-delà, étant gouverneurs de droit, n'entrent pas dans cette catégorie.

Droit de vote des souscripteurs.

(c). En sus des gouverneurs créés par les règles précédentes, le bureau des gouverneurs pourra accroître le nombre des gouverneurs à la demande du bureau d'administration, pourvu toutefois que le nombre des gouverneurs additionnels n'excède pas dix.

Augmentation du nombre des gouverneurs.

6. Les gouverneurs électifs seront élus pour trois ans et pourront être réélus à l'expiration de leur terme.

Durée de la charge des gouverneurs électifs.

7. L'élection des gouverneurs se fera au scrutin secret, à la majorité des voix et conformément aux règlements qui seront adoptés.

Mode de faire l'élection des gouverneurs.

8. Le bureau des gouverneurs tel que composé et dont le quorum sera de dix membres, s'assemblera au moins une fois par année pour recevoir le rapport financier du bureau d'administration et procéder à l'élection de deux membres du dit bureau d'administration.

Quorum du bureau. Ses assemblées.

Le bureau des gouverneurs constatera si les fonds et revenus de la corporation ont été employés aux fins de la corporation, et aura le pouvoir de nommer des auditeurs de comptes ; il ratifiera ou rappellera, en tout ou en partie, les règlements qui lui seront soumis par le bureau d'administration ; il veillera aux intérêts généraux de la corporation, et s'assemblera aussi souvent qu'il le jugera à propos et chaque fois qu'il sera convoqué par le bureau d'administration.

Devoirs du bureau.

L'archevêque de Montréal sera le président de droit du bureau des gouverneurs. En son absence le bureau sera présidé par le plus ancien évêque présent ; et dans le cas où aucun évêque ne serait présent, un président *ad hoc* sera nommé par les membres présents à la majorité des voix.

Président du bureau.

9. Le bureau d'administration sera composé :

1o. D'un prêtre nommé, chaque année, par l'archevêque de Montréal ;

Composition du bureau d'administration.

2o. Du vice-recteur de l'Université Laval à Montréal ;

3o. D'un membre choisi, chaque année, par l'archevêque de Montréal, et le vice-recteur parmi les professeurs de l'Université Laval à Montréal ;

4o. De deux membres élus parmi eux par les gouverneurs.

Devoirs du bureau.

10. Le bureau d'administration sera chargé exclusivement de l'administration et de la régie des affaires de la corporation, et exercera en outre tous les droits et pouvoirs conférés à la corporation, énumérés dans la section 2 du présent acte.

Présidents du bureau.

11. L'archevêque de Montréal et le recteur de l'Université Laval seront présidents honoraires, et le vice-recteur de l'Université Laval à Montréal sera *ex-officio* le président actif du bureau d'administration. Ce dernier aura voix délibérative et de plus voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Voix prépondérante.

Assemblées du bureau.

12. Le bureau d'administration s'assemblera régulièrement aux époques qu'il fixera lui-même, et en outre chaque fois qu'il en sera besoin d'après les règlements.

Pouvoir de faire des règlements.

13. Le "bureau d'administration" pourra faire tous les règlements nécessaires pour la régie de ses opérations ou pour aucune fin quelconque de la corporation.

Leur entrée en vigueur.

Ces règlements seront en force immédiatement après leur passation, mais devront être soumis au bureau des gouverneurs à sa prochaine réunion pour être ratifiés ou rappelés en tout ou en partie.

Rapports du bureau.

14. Le bureau d'administration fera rapport et rendra compte de ses opérations au "bureau des gouverneurs, au moins une fois par année.

Etat annuel à l'Université.

Il enverra en outre, une fois tous les ans, un état de comptes au conseil de l'Université Laval; et une copie de ce rapport sera également adressée au secrétaire de la province.

Privilèges de l'Université, sauvegardés.

15. Rien dans le présent acte n'aura pour effet de porter atteinte aux droits et privilèges de l'Université Laval et des Seigneurs les Evêques, tels que déterminés par la "charte royale, la bulle d'érection canonique et la *norma consilii supremæ vigilantie*, relativement à l'enseignement, à la discipline, à la foi et aux mœurs.

Irresponsabilité des souscripteurs.

16. Les souscripteurs au fonds de la corporation n'encourront aucune responsabilité personnelle, et ne seront liés vis-à-vis de la corporation ni vis-à-vis de qui que ce soit, que pour le montant non encore versé de leur souscription.

Entrée en vigueur de l'acte.

17. Le présent acte viendra en force le jour de sa sanction.

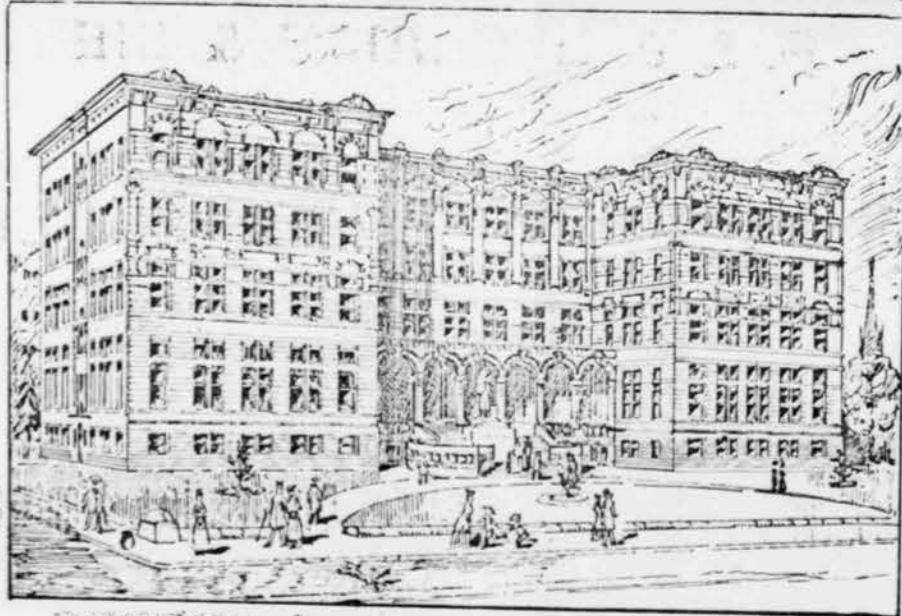
PERRAULT, MESNARD & VENNE,

ARCHITECTES

97 RUE ST-JACQUES.

Ont pendant les derniers quinze ans préparé les plans et dirigé les travaux suivants, soit comme bâtisses neuves, restaurations ou agrandissements :-

- Les principaux Postes de Police et Feu à Montréal et à Valleyfield.
- Les Hotels de Ville de Terrebonne et Valleyfield.
- Les bureaux principaux et Succursales des Banques du Peuple et d'Hochelaga.
- Les Palais de Justice et bureaux d'Enregistrement de Montréal, de Longueuil et de Ste-Martine.
- La Prison des femmes, l'Asile de Nazareth, le Monumen' National.
- Les Ecoles Normale Jacques-Cartier, Plessis, Joliette.
- Les Collèges et Séminaires de Philosophie, de St-Louis, de Ste-Marie, d'Ottawa, de l'Assomption, des Peres Oblats.
- Les Convents et Académies de Ste-Croix, du Sacré-Cœur, de St-Ls. de Gonzague et d'Halifax.
- Les Presbyteres, Chapelles et Eglises de St-Pierre, St-Henri, Bonsecours, Sacré-Cœur, St-Charles, St-Vincent de Paul, St-Antoine, des Sœurs Grises, St-Gabriel, Hochelaga, Valleyfield, Joliette, Ste-Therese Glennevis, Varennes St-Stanislas, St-Léonard, Adams (Mass.), St-Jean de Matha, St-Lin, l'Hotel Dieu, St-Cuthbert, Longueuil, Naperville, Notre-Dame Boston, Cohoes (N.-Y.), Turner's Falls (Mass.), Lachenaie St-Anicet, Athabaskav Ile. South-Bridge (Mass), North-Adams (Mass), Argenteuil, Lachine, St-Hubert, Victoria (C. A.), St-Jacques.
- Les magasins et bureaux Delorme, Archambault, O'Brien & Co., Canadian Rubber, Successions de Beaujeu, Beaudry, Masson, Pratt, Skelly, Prevost et Rodier.
- Les Résidences Huot, St-Onge, Forget, Shelton, Beaudry, Gravel, Hurlubise, Hon. Masson, Perrault, Rowan, Jeannotte, Gérardin, Rodier, Brossard, Boyer et Girouard.
- Les tombeaux de Lorimier, Skelly, Beaudry, Melançon, Wasbroad, Hudon, Hébert, Hamelin et de Beaujeu



UNIVERSITÉ LAVAL en construction sur les plans et sous la surveillance de

PERRAULT, MESNARD & VENNE,

97 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Revue Canadienne Montréal mars 1895

Étapes de l'histoire de Laval

17 de 1452
Du modeste collège des
Jésuites de 1635 à la puis-
sante Université de 1952.

Il est peu d'institutions qui s'identifient autant à la vie d'une nation que l'Université Laval à celle du Canada français. Si l'Université comme telle est née en 1852, elle était déjà en gestation, si l'on peut dire, le jour même où parut le collège des Jésuites à Québec, en 1635. C'est dire que l'histoire de Laval se confond avec celle de la nation franco-canadienne dont elle épouse les moindres courbes. La montée de Laval, l'accroissement progressif de son prestige mesurent par la même occasion la promotion du Canada français, sa lente accession au plan international. Voici les dates majeures de l'histoire déjà longue de notre université centenaire.

1635, à Québec, fondation du Collège des Jésuites (les 4 années supérieures sont l'équivalent de la faculté des Arts).

1663, fondation du Séminaire de Québec; cours de théologie (Grand Séminaire).

1668, Petit Séminaire (les élèves vont au Collège des Jésuites).

1756-65, interruption par suite de la Guerre de Sept ans (sauf en théologie).

1765, le Séminaire reçoit la succession des Jésuites.

1843-48, projet d'Université.

1849, le Séminaire étudie les chartes universitaires.

1851, les évêques en concile déclarent qu'une université catholique est désirable.

1852, le Séminaire accepte de fonder l'Université; il demande une charte royale; la charte royale est signée par la reine Victoria le 1^{er} déc. 1852; fondation de l'Université Laval; l'abbé Louis-Jacques Casault recteur 1852-60.

1853, Indult temporaire de Rome pour donner les grades en théologie.

1853-55, construction de trois édifices universitaires.

1854, première remise du baccalauréat ès arts, ouverture du Pensionnat des étudiants, ouverture de l'École de droit; ouverture de l'École de médecine.

1860, fondation du prix du Prince de Galles; l'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau, recteur, 1860-1866.

1862, mémoire sur l'Université Laval.

1866, organisation de la "faculté" de Théologie; Mgr Michel-Edouard Méthot, recteur, 1866-69.

1867, premiers grands concours de la faculté des arts.

1870, première thèse de doctorat en droit.

1876, charte pontificale, par la Bulle "Inter Varias sollicitudines".

1876, ouverture d'une succursale à Montréal.

1877, affiliation du Grand Séminaire de Montréal.

1880, construction du pavillon du Grand Séminaire.

1880, premier congrès d'enseignement classique.

Mgr Michel-Edouard Méthot, recteur, 1880-83.

1884, introduction de la Somme théologique de saint Thomas à la faculté de théologie.

1889, bref "Jamdudum" donnant plus d'indépendance à la succursale de Montréal.

1890, reconnaissance officielle du baccalauréat ès arts.

1902, congrès des médecins de langue française.

Fête du cinquantenaire de l'Université.

1^{ère} souscription publique: \$100,000.

1907, création d'une école d'arpentage.

1910, école de génie forestier.

1911, affiliation de l'enseignement primaire supérieur.

1920, autonomie de l'Université de Montréal.

2^e souscription publique (l'aide à Laval): \$2,250,000.

1922, école de musique.

1922, école d'infirmières.

1924, école de pharmacie; affiliation du premier collège de jeunes filles (Sillery); cours aux guides historiques.

1926, école supérieure de philosophie.

1930, centre anti-cancéreux.

1931, affiliation de l'École de Commerce; Institut de Biologie; station biologique.

1932, école de sciences sociales.

1935, Faculté de philosophie; Faculté de droit canonique; affiliation du cours secondaire du premier degré avec latin (High School).

1936, Rome approuve les nouveaux statuts de Laval.

1937, Faculté des lettres; Faculté des sciences.

1938, inauguration des cours d'été (philosophie, français); école des mines; école des pêcheries; école des sciences sociales, politiques, économiques; école supérieure de commerce.

1940, Faculté d'agriculture; école des diplômés.

1942, école de génie électrique; école supérieure des sciences domestiques.

1942, début du nouveau campus.

1943, Faculté des sciences sociales.

1943, école de pédagogie et d'orientation.

1944, école d'infirmières. Chaire et archives de folklore. École supérieure du service social. Service extérieur d'éducation sociale.

1945, Faculté d'arpentage et génie forestier; Institut d'hygiène et de biologie humaine (devenu, en 1951, Institut de Physiologie humaine). Institut d'histoire et de géographie.

1948, 3^e souscription publique: \$10,600,000.

1949, début des travaux d'aménagement de la Cité universitaire.

1949, Enseignement postsecondaire en médecine.

1950, ouverture du premier pavillon érigé sur les terrains de la Cité universitaire. Faculté d'arpentage et de génie forestier.

1951-52, construction de l'école de Commerce dans la Cité universitaire.

1952, fêtes du Centenaire de la charte de l'Université Laval.

L'Eglise, le monde universitaire et le peuple célèbrent son centenaire

Fêtes mémorables samedi et dimanche — Regards vers le passé et vers l'avenir — Bénédiction du nouveau terrain de l'Université — Défilé académique dans les rues de Québec — 10,000 personnes au Colisée hier soir

(par Pierre LAPORTE)

Québec, 22 — Les universités du monde, les représentants de nombreux pays, le Canada, la province de Québec et la capitale provinciale se sont unis pour présenter à l'Université Laval, qui célèbre cette année son centenaire, une gerbe magnifiques d'hommages, de reconnaissance et de bons vœux.

La ville de Québec, dont l'histoire trois fois centenaire compte tant de pages glorieuses, relira toujours avec fierté celle qui s'est écrite au cours de la fin de semaine. Jamais avait-on vu pareille splendeur.

Deux forces ont contribué à la naissance de l'Université Laval en 1852. L'Eglise et le peuple, lequel par trois fois a puisé dans sa bourse pour soutenir pécuniairement son université. Elles étaient toutes deux représentées aux cérémonies d'hier et de dimanche. Un 3e élément est venu compléter l'hommage: le monde universitaire. Sa présence témoignait du succès de l'alliance centenaire de l'Eglise et de ses fils.

La France n'a pas voulu être étrangère aux cérémonies. Elle avait délégué à Québec son ambassadeur au Canada, et un groupe représentatif d'universitaires, venus de Paris et d'autres villes françaises où l'on cultive les sciences et les belles lettres.

Laval fête le passé, mais en préparant l'avenir. On a béni hier le terrain de la future Cité universitaire. Il faudra vingt ans, trente ans, peut-être plus pour bâtir cette Cité universitaire, mais on y parviendra. Mgr Weayenberg, recteur de l'Université catholique de Louvain, n'a-t-il pas déclaré hier que "les succès passés ouvrent largement la porte sur l'avenir".

C'est d'ailleurs cet harmonieux mélange d'hommage au passé et de regards sur l'avenir qui restera le point dominant des fêtes de Laval: dévoilement d'une stèle au premier recteur de l'université et pose d'un message à l'adresse du recteur de 2052; réception dans les vieux parloirs de l'université centenaire et bénédiction de la future Cité universitaire.

Nous invitons nos lecteurs à prendre connaissance des fêtes qui viennent d'avoir lieu à Québec. Ils en tireront des leçons de fierté et d'espoir.

La messe pontificale de samedi

Un imposant défilé, suivi d'une procession religieuse, a eu lieu à l'église Saint-Roch avant la messe pontificale de samedi matin.

Trois cents universitaires, portant tous la toge, ont pris place dans l'immense nef de Saint-Roch.

L'archevêque de Québec, Son Exc. Mgr Maurice Roy, qui est aussi chancelier de l'Université Laval, a célébré la messe. Il avait comme prêtre assistant, comme diacres et sous-diacres d'honneur ou d'office des prêtres de l'Université. La chorale du Grand séminaire, sous la direction de l'abbé Elzéar Fortier, a exécuté le programme de chant.

Sermon de Mgr Blanchet

Recteur de l'Institut Catholique de Paris, Son Exc. Mgr Emile Blanchet, a prononcé le sermon. Il a rendu hommage à l'Université centenaire et s'est employé à tracer le rôle d'une université catholique. Il a parlé des grandes vertus de Mgr François de Montmorency Laval. "Inclinons-nous devant celui qui demeure dans les mémoires comme l'homme de Dieu totalement donné à sa tâche; c'est une haute figure qui commande plus que le respect: la vénération".

Quel réconfort, dit Monseigneur, que la fondation de l'Université Laval. "Il y avait là, pour les familles d'origine française, qui après le traité de Paris avaient refusé de quitter le Canada, motif de satisfaction profonde; c'était, aux yeux de tous le témoignage de l'étonnante survie de ces Canadiens d'expression française, la consécration de leurs efforts, la reconnaissance de leurs droits; maintenant, au service loyal de la cause commune du pays canadien, un magnifique instrument marquait le développement de la jeune nation et allait pouvoir y aider".

La célébration de cette année, a-t-il dit, est "d'autant plus franche que l'avenir a répondu à l'espérance et, pour prendre une expression de l'un des poètes de notre vieux pays, "les fruits" ont "passé la promesse des fleurs". Disons simplement, a déclaré le prédicateur, que le présent justifie l'initiative du passé et que vos grands fondateurs peuvent être heureux de ce qu'est devenue leur institution entre les mains de leurs dignes successeurs".

Quel est le rôle d'une université? a-t-il demandé. Elle doit "assembler sans cesse le trésor toujours renouvelé des conquêtes humaines de manière à en assurer la dispensation. C'est à elle de former intellectuellement les hommes capables de prendre, à tous les niveaux de la société, les responsabilités nécessaires et de remplir justement les fonctions indispensables".

Mais le rôle d'une université catholique va plus loin encore, car elle doit voir à ce que les hautes vérités soient maintenues fermement à l'horizon de la pensée.

L'université dit Monseigneur, n'est pas une cité bâtie dans les nues, mais... elle est engagée dans une vie nationale qui la presse de toutes parts. Elle doit donner aux questions d'aujourd'hui,

telles qu'elles se posent dans des conditions précises de lieu et de civilisation, des réponses qui soient d'ici et d'aujourd'hui et qui pressentent s'il se peut quelques-unes des difficultés de demain. "Ce n'est pas là un étroit nationalisme, c'est présence dans la nation", dit le prédicateur.

La mission de l'université est plus large encore, elle a reçu le dépôt du savoir humain, a charge de le transmettre. Dans une université le maître ne se contente pas d'assurer la survie de la science passée, il tend à en assurer le progrès par son propre effort; il prend sa part, si modeste soit-elle, de l'immense labeur qui est un des titres d'honneur de notre humanité.

Mgr Blanchet a continué ce magistral exposé en disant que dans cet édifice que représente l'université dans la nation l'université catholique doit "pour sa part assurer la présence active de la vérité chrétienne dans le progrès du savoir des hommes".

Il a terminé en disant: "Votre centenaire incline avec reconnaissance et respect vers le passé, ouvre sur un avenir confiant."

Séance académique

Samedi après-midi, il y a eu séance académique au théâtre Capitol. Spectacle d'une splendeur jamais connue jusqu'à ce jour dans les annales de nos universités canadiennes.

Des représentants des universités des quatre coins du monde sont venus à tour de rôle présenter leurs hommages au chancelier de Laval, Son Exc. Mgr Maurice Roy. Spectacle tout en couleur émouvant aussi.

Près de 500 universitaires étaient là. Ils portaient la toge, — de couleurs et de coupes différentes selon les universités et les pays — et leurs décorations, féerie de couleurs, hommage universel à Laval. Jamais avait-on vu réuni en une même ville du Canada autant d'intellectuels, de savants, d'académiciens venus saluer fraternellement la maison d'enseignement qui a le plus contribué au rayonnement intellectuel du Canada.

Sur la scène, devant une immense draperie d'un beau rouge vif, le chancelier, le recteur de Laval, les représentants du Saint-Siège, celui de la conférence canadienne des universités et le chef de la délégation de l'Université de Paris.

En voyant cette immense réunion d'universitaires, Mgr Vandry a pu s'écrier: "Le spectacle que je contemple en ce moment est de

Le Devoir 22 sept. 1952

ceux qui offrent la meilleure image des liens vivants qui résultent de la fraternité humaine".

Mgr Vandry

Le recteur a souhaité la bienvenue. Il a demandé aux universités du monde de "s'unir dans un commun effort de rédemption pour instaurer sur la terre un ordre nouveau qui soit fait de justice, de charité et de paix".

"Le monde, dit-il, a besoin de reviser ses formules d'organisation politique et de vie sociale. C'est, aux élites intellectuelles qu'il appartient de repenser ces formules et de les adapter aux besoins des temps présents. Ce rôle ne doit pas être laissé aux masses populaires. Elles feraient vite, mais elles feraient mal".

Cet ordre nouveau devrait être le résultat d'une triple victoire: Victoire de l'esprit sur la haine, sur la tyrannie de la force et sur les injustices sociales. Résultat aussi de l'acceptation d'un triple devoir: le devoir de l'amour fraternel, le devoir de garantir la primauté du droit, et celui d'établir et de maintenir, entre le capital et le travail, des relations de justice sociale qui assurent à la fois la stabilité de la vie économique et la sécurité des prolétaires.

Mgr Vandry espère que cette rencontre providentielle contribuera à orienter vers des solutions heureuses les hommes de bonne volonté qui se préoccupent sérieusement du problème angoissant de la restauration sociale du monde.

Les hommages

Cette allocution terminée, les délégués des universités et des collèges ont remis à Mgr Roy les adresses dont ils étaient les porteurs.

Impressionnante cérémonie. Sont montés sur la scène à tour de rôle les représentants de la Sorbonne, des universités d'Oxford, de Bologne, de Toulouse, de Salamanque, de Grenoble, de Louvain, de Poitiers, de Caen, de Valence, de Saint-Domingue, de Genève, de Dublin, d'Utrecht, de Rennes, de Lyon, de Toronto, de Montréal, de Cape Town (Afrique du Sud), de New-York, de Bruxelles, de Londres, de Boston, d'Athènes, de Beyrouth (Liban), de Stockholm, d'Alger, de Santiago (Chili), d'Istanbul (Turquie), de Liverpool, de Hong-Kong (Chine), de Manille (Philippines), de Perth (Australie), de Lima, (Pérou), de Jérusalem, de Porto Allegre (Brésil), de Téhéran (Iran), de Panama, de l'Indochine, etc., etc. Plus de deux cents ont ainsi offert leurs hommages.

Mgr Roy a serré la main à chaque délégué et il a échangé quelques paroles avec eux.

Cette cérémonie restera mémorable pour ceux qui en ont été les témoins.

Les discours

Le président de la Conférence nationale des universités canadiennes, M. W. A. MacIntosh; le chef de la délégation de l'Université de Paris, M. Léon Binet, et le délégué du Saint-Siège, Mgr Pietro Parente, ont pris la parole.

M. MacIntosh a dit qu'il apportait à l'Université Laval "les félicitations et les bons vœux de toutes les Universités du Canada."

Mgr Parente a transmis le double témoignage de l'auguste participation du Souverain Pontife aux

fêtes du centenaire et de la présence de Rome, l'Alma Mater de tout ce qu'il y a de beau et de grand dans le monde."

M. Binet a dit toute la joie de l'Université de Paris et des universitaires de France de se joindre aux manifestations du centenaire de l'université québécoise.

La gent universitaire du monde entier a apporté à Laval l'hommage de sa présence et de ses vœux.

L'"Avaré", au Capitul

Le premier jour des fêtes s'est terminé par la présentation au théâtre Capitul, de l'"Avaré", de Molière, par la troupe du Théâtre du Nouveau-Monde, sous la direction de M. Jean Gascon, digne couronnement d'une belle journée. Seul le soleil avait oublié d'être de la fête.

Dimanche

Hier matin, messe solennelle en plein air. 5.000 personnes y ont assisté dans le décor magnifique des jardins du parlement de Québec.

Face à la porte centrale de l'édifice principal on avait dressé un imposant reposoir, aux couleurs de l'Université Laval et de la province de Québec. C'était un hommage du gouvernement de la province aux autorités universitaires.

Autour de l'autel ont pris place l'archevêque de Québec, les représentants du Saint-Siège et les autres dignitaires ecclésiastiques.

La messe a été célébrée par Mgr Parente.

Rarement le Parlement a été témoin d'une cérémonie aussi solennelle. On se reportait au splendeur du ongrès marial d'Ottawa. L'immense foule a entendu Mgr Honoré Van Waeyenberg, recteur de l'Université catholique de Louvain, lui dire: "Puisque vous avez la lumière, continuez à croire à cette lumière."

Monseigneur a fait l'histoire de l'Université Laval, "une oeuvre magnifique de la Providence qui à travers les âges a guidé le développement de votre magnifique institution." C'est le 8 décembre 1852 que l'Université a obtenu sa charte royale et "l'Immaculée-Conception est ainsi devenue votre patronne et c'est elle sans doute qui vous a valu les grâces multiples qui ont marqué le premier siècle de votre Université."

Nation, Eglise

L'Université Laval, dit-il, c'est l'oeuvre de la nation et l'oeuvre de l'Eglise.

Elle n'aurait pu être possible si les catholiques de langue française n'avaient pas compris leur devoir. Ils l'ont compris en souscrivant généreusement en trois occasions différentes pour permettre son développement.

C'est aussi une oeuvre de l'Eglise et "nous sommes ici pour manifester notre reconnaissance et dire à Dieu que nous basons notre confiance en l'avenir sur notre passé. Allez de l'avant, car vous

avez le gage du passé, la garantie du siècle écoulé pour entreprendre un autre siècle de gloire, de succès et de prospérité."

Le prédicateur a parlé aux étudiants. Pour que vous puissiez étudier, dit-il, d'autres travaillent. Vous qui avez le privilège unique de pouvoir participer au banquet de l'esprit ne perdez pas une seule

minute des heures précieuses que vous passez à l'université.

Aux professeurs il a apporté l'hommage de la Fédération des Universités catholiques. Il a invité toute la foule à se tourner vers Dieu. "L'esprit humain tente de pénétrer les mystères des forces humaines, mais il doit toujours finir par proclamer son inanité et la grandeur de Dieu".

Les cérémonies ont continué hier après-midi à la nouvelle cité universitaire.

De nombreux visiteurs y avaient fait allusion. Ils ont eu l'occasion de la visiter, d'en admirer le site. Elle a été bénite par l'archevêque de Québec, Mgr Roy.

Pour la première fois depuis trois jours, le soleil a percé les nuages. C'est par une température radieuse que s'est déroulée cette cérémonie. Cérémonie du passé, du premier recteur de l'Université, l'abbé L.-J. Casault, cérémonie de l'avenir, de la "deuxième fondation de Laval", selon le mot de Mgr le Recteur.

On a dévoilé une stèle en souvenir de l'abbé Casault. Le Recteur actuel, Mgr Vandry, y a déposé un message à l'adresse du Recteur de 2052. On y lit: "Elle (l'Université) ose espérer que dans cent ans, lorsque le monde universitaire célébrera le deuxième centenaire de l'Université Laval, la gloire dont s'enveloppe aujourd'hui la plus vieille université française d'Amérique s'avérera plus brillante encore et que le Recteur magnifique de l'an 2052 aura la grande satisfaction de pouvoir présenter au monde une oeuvre universitaire qui n'aura jamais cessé de grandir et dont les deux siècles d'existence auront servi à garantir en ce pays la perfection de la vie chrétienne et la pérennité de la culture française".

Les anciens

Les anciens de Laval ont joué un rôle important dans cette cérémonie. Leur président, le juge Gérard Lacroix, a présenté la médaille à quatre personnalités.

Les récipiendaires ont été Mgr Roy, à titre de chancelier; Son Exc. Mgr Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa, comme représentant de la Faculté des arts; le très hon. Louis Saint-Laurent, représentant de la Faculté de droit; Son Exc. Mgr Alfred Langlois, évêque de Valleyfield, représentant de la Faculté de théologie; et le Dr J.-A.-N. Chabot représentant de la Faculté de médecine. Les quatre facultés honorées sont centenaires.

Le président des anciens de Laval, a lui aussi déposé dans la stèle un message, à l'adresse du président des anciens de l'année 2051.

Mgr Vandry

Le recteur de Laval a dit que l'on assistait véritablement à la 2e fondation de l'Université Laval. Il a voulu convoqué les anciens et les visiteurs à cet endroit pour qu'ils voient combien le site est enchanteur.

Ce n'est pas pour obéir à un sentiment de vaine gloire, dit Mgr Vandry, que l'Université Laval veut se donner des nouveaux locaux: c'est pour répondre aux exigences du progrès moderne.

Il a ajouté que Laval veut être essentiellement canadienne et qu'elle tiendra toujours fortement à la religion catholique et à la langue française. Elle veut les mettre au service de la nation canadienne.

Bénédiction

L'archevêque de Québec a béni le terrain de la Cité universitaire. Ce terrain va du Chemin Ste-Foy, face aux imposantes Laurentides, jusqu'au boulevard Laurier, à quelques arpents du fleuve Saint-Laurent.

Deux édifices sont construits : l'école de commerce et l'école de génie forestier. Un grand nombre d'autres surgiront de terre d'ici 20 ans.

L. P. P. A. 1955

Les Journées des Anciens de Laval, les 11 et 12 novembre

Les Journées des Anciens de Laval auront lieu les 11 et 12 novembre prochain. Ces fêtes de l'amitié et du souvenir sont reportées cette année, à une période où ralentissent habituellement les activités sociales afin de favoriser une participation plus nombreuse. Un programme très prometteur a été préparé pour ces joyeuses et brillantes assises. On compte cette année sur un concours plus nombreux que jamais des membres de la grande famille des Anciens.

Les fêtes des Anciens de Laval sont cette année sous le patronage des Anciens de 1905 et de 1930 qui célèbrent respectivement leur jubilé d'or et d'argent de graduation. Des événements sociaux intéressants et diverses cérémonies occuperont ces deux journées de liesse. Un programme spécial a été prévu pour les épouses des Anciens.

La bénédiction de la pierre angulaire de la Maison des étudiants, la remise de décorations à d'éminentes personnalités et la grande réception de clôture à bord du navire amiral de la ligne Arosa, l'Arosa Sun, au quai de l'Anse au Foulon, sont au nombre des événements qui susciteront l'intérêt des Anciens.

Les fêtes débiteront vendredi, le 11 novembre, par l'inscription, à partir de 10 heures du matin, à la Maison des Anciens, 50, rue Ste-Ursule. Le Conseil d'administration ou Conseil de l'Association siègera ensuite à 10 heures 30, aussi à la Maison des Anciens.

Les membres des promotions se grouperont pour le déjeuner dans divers restaurants de la ville. Les membres des promotions, jusqu'à

l'année 1925, se réuniront au restaurant Marino. Les Anciens de 1905 seront à l'honneur. Les promotions de 1926 à 1933 déjeuneront au restaurant Kerhulu. Les Anciens de 1930 seront à l'honneur. Celles de 1939 à 1944 se grouperont au Bal Tabarin et celles de 1946 à 1954, au restaurant à la Porte St-Jean.

Pour chaque groupe, ce sera l'occasion d'élire des officiers pour le prochain exercice. On pourra aussi discuter des questions à l'agenda de l'assemblée annuelle et faire des suggestions. Inutile de dire aussi que l'atmosphère, dans ces groupes de promotions, sera particulièrement propice aux réminiscences joyeuses.

Les Anciens auront le loisir, à 3 heures, de visiter leur faculté ou école. Suivront un rendez-vous à la faculté de Commerce pour les anciens et la visite des travaux de construction de la nouvelle Ecole de Médecine et de la Maison des étudiants. Les épouses des Anciens assisteront à ce moment à la présentation du film sur le "Carnaval d'hiver à Québec" et du reportage filmé des Journées d'octobre 1954.

La bénédiction de la pierre angulaire de la Maison des étudiants aura lieu à 5 heures de l'après-midi, le 11 novembre, dans l'amphithéâtre de la faculté de Commerce. Une réception de l'Université suivra dans le grand Hall de la faculté de Commerce. Les dames sont invitées. Pour la soirée, le programme est laissé à l'initiative des promotions.

La journée du samedi, 12 novembre, débutera à 10 heures 30, par l'assemblée générale annuelle en la salle Jacques-Cartier, au Château Frontenac. Le Dr Armand Rioux, président général de l'Association accueillera les Anciens. Il y aura lecture du procès-verbal, présentation des états financiers, rapport du président de la campagne de souscription pour la construction de la Maison et du Centre, rapports des comités, amendements aux règlements et discussion. Le président général clôturera l'assemblée aux règle-

ments et discussion. Le président général clôturera l'assemblée par une allocution.

Un déjeuner groupera les anciens seulement, samedi midi, à 12 heures 30, en la salle River-view, au Château Frontenac. Il y aura remise de l'écusson de l'Association en reconnaissance de services rendus par les Anciens. Des allocutions seront prononcées. Samedi midi aussi, un déjeuner sera servi aux épouses des Anciens, au Château Frontenac. A l'issue du déjeuner, il y aura remise de bourse du comité féminin à des étudiantes de Laval.

L'après-midi sera marqué par un forum en la salle Jacques-Cartier du Château Frontenac. Un groupe de représentants de l'Université, des Anciens et des étudiants discuteront la situation financière de l'Université Laval et des développements urgents à envisager. On répondra avec plaisir aux questions de l'auditoire.

Ces mémorables fêtes prendront fin avec une réception, à 7 heures, samedi soir, à bord du navire amiral de la ligne Arosa, au quai de l'Anse au Foulon. Il y aura buffet et danse. On participera à cette réception en tenue de ville.

'Laval complète son déménagement : une opération de quelque \$60 millions

QUEBEC. — L'université Laval quitte les vieux quartiers de Québec pour s'installer à Sainte-Foy, dans la banlieue de la Vieille Capitale. Cette opération coûte \$60,000,000.

Le nouveau terrain mesure 1¼ mille carré. Il est situé à l'ouest de la ville et permet de contempler cette grande vallée verte qui s'étend jusqu'aux Laurentides.

De larges avenues relient les immeubles disséminés et la limite de vitesse, sur le campus est de 15 milles à l'heure.

Les boutiques et les tavernes entourant l'ancienne université font place à des centres commerciaux et à des immeubles à appartements. Mais ce qui est perdu en atmosphère est récupéré sur le plan vitalité, tout particulièrement pour les facultés de médecine et de science. Les chimistes font maintenant leurs recherches sur le cancer dans de vastes laboratoires modernes situés dans l'immeuble de la faculté de médecine construit au prix de \$6,000,000.

De l'autre côté de la route, les ingénieurs et les chercheurs scientifiques bénéficient d'un espace de 1,000,000 de pieds carrés, dans deux édifices rectangulaires qui ont coûté \$25,000,000.

Environ 1,500 des 6,000 étudiants de jour se spécialisent en sciences ou dans les professions d'ingénieurs, et les nouveaux édifices peuvent abriter 2,500 de ces étudiants non diplômés, plus 600 qui ont déjà obtenu leurs titres.

Particules nucléaires

Parmi l'équipement moderne dont est pourvue la nouvelle université, on compte un accélérateur van der Graaf pour les particules nucléaires, semblable à celui de Chalk River et dont Louis-Philippe Bonneau, vice-recteur de Laval, a dit qu'il s'agit d'"un instrument essentiel pour les recherches dans de nombreux domaines". Avec cet appareil, les physiciens peuvent repérer les mouvements des particules, les chimistes, étudier les effets de la haute énergie sur les tissus vivants et les métallurgistes rechercher ses effets sur le minéral.

La faculté de Commerce, et celle du génie forestier et d'arpentage ont également leurs immeubles.

Le plus récent immeuble de l'université est presque terminé. Il s'agit de la faculté des Humanités, bâtiment de \$7,500,000, où les étudiants de philosophie, en lettres, en droit et en sciences sociales suivront leurs cours.

Environ 870 étudiants vivent actuellement dans deux résidences et on commencera l'an prochain la construction de deux autres bâtiments du même genre pouvant abriter chacun 500 élèves. Ils prennent leurs repas au pavillon Pollack.

L'église

Dominant le terrain il y a l'église, qui ressemble à la cathédrale d'Albi, en France, et le centre de théologie. C'est le diocèse de Québec qui a réglé les frais de cette construction qui s'élèvent à \$7,500,000.

De son côté le gouvernement de la province a commencé, en 1960, à mettre annuellement \$20,000,000 de côté pour les constructions d'universités et c'est Laval qui en a profité jusqu'ici.

L'an dernier, l'université Laval a acheté à Saint-Augustin une ferme de \$500,000 sur laquelle se trouvera la nouvelle faculté de l'agriculture. On projette également de construire sur le campus un immeuble abritant les services qui se consacrent à l'agriculture, au prix de \$3,000,000.

De plus, il est probable qu'on fera une campagne de souscription pour trouver les \$8,000,000 nécessaires à la construction d'un centre sportif pourvu d'une salle de 3,500 places et d'un gymnase pouvant abriter 2,000 élèves. On projette également la construction d'un hôpital universitaire au prix de \$15,000,000 ou \$20,000,000.

Il faudra déboursier environ \$10,000,000 par année pour administrer l'université.

Mais le gouvernement du Québec connaît la valeur de Laval. M. René Lévesque dont

le ministère, les richesses naturelles, est allé jusqu'en Californie pour trouver des ingénieurs canadiens-français, a déclaré lors de l'inauguration des immeubles des sciences, le Jour de l'action de grâce :

"C'est ici, à Laval, que le Canada français s'adaptera rapidement et vigoureusement à ce nouveau monde galopant. Ici des homes seront formés qui seront capables de travailler, et qui posséderont la culture nécessaire à un travail efficace, base de la transformation de notre société actuelle".

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

Laval formera, dès cette année, des ingénieurs agricoles

Université Laval

QUEBEC. (DNC) — L'université Laval vient d'annoncer que sa faculté d'Agriculture commencera cette année des cours

de génie agricole. L'institution québécoise devient ainsi la qua-

trième université au pays qui formera des ingénieurs agricoles, les autres étant situées en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Ontario.

La profession d'ingénieur agricole est connue aux États-Unis et dans les provinces canadiennes anglophones. Au Québec, elle est bien connue également des milieux agricoles où ses rares représentants, soit une dizaine, ont fait leur marque et démontré leur utilité. Cependant, elle pose très probablement un point d'interrogation aux ingénieurs des autres disciplines et au public en général. Les renseignements qui suivent devraient donc intéresser les milieux professionnels et éclairer quelques candidats intéressés à cette profession dont l'enseignement débute au Québec.

L'ingénieur agricole

Le génie rural est actuellement enseigné dans 45 universités américaines et les derniers rapports statistiques publiés par "l'American Society of Agricultural Engineers" montrent que le nombre de ses

membres dépasse actuellement 6,000.

Au Canada, près de 200 personnes font partie de la "Canadian Society of Agricultural Engineers". La plupart de ces personnes ont fait ou du moins ont complété leurs études aux États-Unis. Mais aujourd'hui, il y a tendance à former les ingénieurs agricoles au pays.

A date trois universités donnent le cours de génie rural: Colombie-Britannique, Saskatchewan et Ontario. L'université Laval est la quatrième à entreboîter le pas dans ce sens.

Le besoin en ingénieurs agricoles de langue française

Il existe présentement dans la province de Québec un grand besoin d'ingénieurs agricoles. Une enquête de la Commission de génie rural de la Corporation des Agronomes a révélé en effet, il y a quatre ans, qu'il faudrait former 120 ingénieurs agricoles de langue française au cours des dix prochaines années afin de répondre aux exigences du Québec en ce qui concerne les services gouvernementaux, l'enseignement agri-

cole et l'industrie. Puisque le nombre d'ingénieurs agricoles de langue française n'atteint pas 10, à l'heure actuelle, il va sans dire que l'établissement d'un département de Génie Rural, au sein de la Faculté d'Agriculture de l'université Laval réalisera les vœux du corps agronomique et du monde agricole de la province.

Le département prévoit également des demandes pour ses futurs diplômés dans les régions de l'est de l'Ontario, du nord du Nouveau-Brunswick et même pour certaines parties des provinces de l'ouest où il existe un fort pourcentage de population agricole canadienne-française qui profiterait des services d'ingénieurs agricoles bilingues. Certains diplômés pourront aussi faire un stage dans les pays sous-développés de langue française afin de contribuer à l'amélioration des

méthodes de production, de transformation et de conservation des produits agricoles.

Les domaines d'activités des ingénieurs agricoles

L'ingénieur agricole, comme son nom l'indique, est un ingénieur possédant une connaissance approfondie des caractéristiques et des problèmes des différentes productions agricoles. Il est en effet à l'agriculture et à l'industrie agricole ce que l'ingénieur chimiste est à l'industrie chimique et ce que l'ingénieur minier est à l'industrie minière.

Les domaines d'activités de l'ingénieur agricole sont au nombre de cinq:

1. Constructions rurales,
2. Mécanisme agricole,
3. Hydraulique agricole,
4. Electrification rurale,
5. Transformation et conservation des produits agricoles.

Dans chacun de ces domaines, l'ingénieur agricole doit faire appel non seulement aux mathématiques, à la physique et aux sciences du génie, mais aussi aux sciences du sol, des animaux et des plantes ainsi qu'à des notions de sociologie rurale et d'économie agricole.

A cause de ces exigences spéciales, il faut pour former des ingénieurs agricoles, l'insérer dans leur formation l'équivalent d'une année à une année et demie de cours agricoles. Il s'ensuit que la Faculté a trouvé nécessaire de prolonger la durée du cours d'une année et de la porter à cinq ans.

Une décision révélatrice ; une étape...

par Jules LeBLANC

Une décision des dirigeants de l'Université Laval d'introduire un nouveau programme d'études au niveau collégial est très révélatrice et elle marque une étape importante dans l'histoire de l'enseignement dit classique au Québec.

Alors que la deuxième tranche du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec doit être rendue publique d'ici quelques mois, alors que la Commission Parent s'appête à faire connaître ses recommandations sur les structures académiques du système scolaire québécois, — et en particulier sur l'avenir du cours collégial et des institutions qui le dispensent, la décision de Laval peut étonner, à prime abord.

Pourtant, elle est très révélatrice de ce que recommandera vraisemblablement la Commission Parent sur l'une des questions les plus importantes qui lui aient été confiées.

D'abord, le président de cette commission d'enquête, Mgr Alphonse-Marie Parent, est vice-recteur de l'Université Laval. On doute que celle-ci se soit engagée dans une voie nouvelle, si lourde de conséquences, sans consulter Mgr Parent.

Deuxièmement, la décision de Laval confirme les rumeurs qui circulent depuis quelques mois au sujet du cours collégial. Les observateurs s'attendent que la Commission Parent recommandera le maintien d'un cours collégial. Mais les exigences qui seront fixées, concernant le nombre des étudiants, les qualifications du personnel enseignant et l'équipement (bibliothèque, laboratoire, instruments didactiques, etc.) seraient telles que, dans toute la province, seulement une quinzaine d'institutions seraient autorisées à dispenser ce cours, si l'on veut assurer une certaine efficacité sur le plan académique et sur le plan financier.

Le fait que Laval n'autorise que 13 de ses 39 collèges affiliés à offrir le nouveau programme collégial semble constituer un premier pas dans cette voie. Il inaugure, en outre, un regroupement des collèges classiques — qui est souhaité par les institutions elles-mêmes — et se présente comme une première mesure de planification scolaire, dans le domaine de l'enseignement classique.

La décision de Laval ne constitue cependant pas un précédent. Depuis 1956, dans les collèges affiliés à l'Université de Montréal, une évolution considérable a été entreprise. Au terme de cette évolution, c'est-à-dire dans quelques années, certains collèges seront autorisés à donner l'enseignement conduisant au "baccalauréat ès arts avec honneurs académiques" qui sera l'équivalent du "B.A. with honours" en vigueur aux États-Unis et qui correspondra à la "licence" française.

Cette évolution, qui est fortement encouragée par la Fédération des collèges classiques, implique un choix important, en ce qui a trait aux structures académiques futures du système scolaire québécois : au niveau collégial, tout au moins, on opte pour la formule américaine, de préférence à la formule française. D'ailleurs, un récent colloque organisé par la FCC à Québec, a porté sur la nécessité d'un système d'accréditation des collèges, système qui est modelé sur le système en vigueur présentement aux États-Unis.

Sur le plan proprement académique, le principal changement qui résultera du nouveau programme de Laval, c'est l'introduction de cours à options dans les quatre dernières années du cours classique traditionnel, ainsi que l'insistance sur le travail personnel des étudiants. Dans cette optique, Laval applique aujourd'hui ce que l'université de Montréal exige depuis 1961.

Dans les deux institutions universitaires, l'évolution se fait dans le même sens : le "B. A. with honours", dispensé par quelques rares collèges — une quinzaine pour la province. Mais l'U. de M. évolue lentement dans cette direction, tandis que Laval évolue par sauts brusques.

En 1956, à Montréal, des bifurcations ont été établies dans les deux dernières années du cours classique traditionnel ; trois orientations ont été offertes aux étudiants : sciences humaines, biologie-chimie et mathématiques-physique. En 1961, une autre étape a été franchie, les sections de 1956 étant remplacées par un système d'options, qui a l'avantage d'être plus souple et plus diversifié ; de plus, il permet aux étudiants d'entreprendre une spécialisation dans une discipline donnée. Laval, au contraire, passe du cours monolithique, comportant un seul bloc de cours, obligatoires pour tous, à un système diversifié qui comporte un noyau de cours obligatoires autour duquel gravite une série de cours optionnels.

Si, éventuellement, le Québec doit compter seulement une quinzaine de véritables collèges, — des espèces de "collèges universitaires", — il semble que, parmi les collèges affiliés à Laval, une demi-douzaine seulement seraient du nombre. Comment expliquer, alors, que Laval vienne d'autoriser 13 de ses collèges affiliés à dispenser le nouveau programme ?

C'est que la décision actuelle n'est qu'une étape et que les 13 institutions concernées ont été choisies à la suite d'études et d'analyses qui, si sérieuses soient-elles, ne seraient que préliminaires. Lors des étapes subséquentes, les études seraient beaucoup plus poussées et les exigences encore plus élevées : de sorte qu'il y aurait une nouvelle élimination.

Enfin, il faut noter que la création de "collèges universitaires", si elle a lieu, sera la principale solution au problème de l'explosion des inscriptions au niveau des universités et à celui de la création de nouvelles universités.

Laval: nouveau programme au cours collégial; 13 des 39 collèges affiliés pourront l'offrir

A compter de septembre prochain, un nouveau programme d'études entrera en vigueur, au niveau collégial, dans les maisons d'enseignement classique affiliées à la faculté des arts de l'université Laval. Le nouveau programme marquera la fin du règne des cours obligatoires imposés indistinctement à tous les étudiants et amènera l'introduction des "cours à options" dans les quatre dernières années du cours classique, — comme cela se fait depuis quelques années dans les collèges affiliés à l'université de Montréal.

Les exigences du nouveau programme au sujet de l'équipement (laboratoires, bibliothèque, etc.), du personnel enseignant et des effectifs étudiants sont telles que, sur les 39 affiliés à Laval qui dispensent présentement tout le cours collégial, seulement 13 sont autorisés à dispenser le nouveau programme. Le nombre des étudiants inscrits dans ces 13 collèges représente 70 p.c. de l'inscription globale.

De plus, le nouveau programme précipite le regroupement de certaines institutions d'enseignement classique: en se fusionnant, quelques institutions peuvent, collectivement, accomplir ce qu'elles ne pourraient faire, prises isolément, à savoir: dispenser le nouveau programme.

C'est Mgr Marcel Lauzon, doyen de la faculté des arts de l'université Laval, qui a annoncé la nouvelle.

L'institution québécoise met ainsi en application des recommandations formulées par sa commission des programmes en mai 1960. Dès septembre 1961, les recommandations de la commission Lafrenière ont été appliquées au niveau secondaire. Au niveau collégial, le nouveau programme ne devait entrer en vigueur qu'en septembre 1966: la réforme est donc avancée d'un an.

Conformément aux recommandations de la Commission Lafrenière, le nouveau programme du cours collégial comprendra des cours obligatoires et des cours à options et il sera dispensé selon une pédagogie différente de celle qui existe présentement dans les collèges affiliés à Laval: une plus forte dose de travail personnel, en particulier de travail en bibliothèque et en laboratoire, sera exigée des étudiants.

Le nouveau programme, souligne l'Université Laval, permettra ainsi aux étudiants d'acquiescer, non pas tant des connaissances plus vastes qu'une culture plus personnelle et de meilleures méthodes de travail. En somme, de mieux les préparer aux études supérieures.

Par contre, le changement de programme ne sera vraiment sensible que pour les étudiants qui, en septembre prochain, entreront en belles-lettres et en rhétorique. Comme le nouveau programme, dans certaines disciplines, va plus loin que le programme actuel, des cours d'été seront offerts aux étudiants.

LE TEXTE INTEGRAL

Voici le texte intégral du communiqué qu'a publié hier l'université Laval au sujet des "institutions qui donneront le nouveau programme collégial":

En 1957, l'université Laval créait une commission pour réviser les programmes du cours classique; cette commission fut présidée par Mgr Alphonse Lafrenière. En mai 1960, la commission du programme remettait au conseil universitaire un rapport de quelque 1,500 pages qui contenait un programme complètement renouvelé pour l'enseignement classique. Le nouveau programme distinguait nettement deux niveaux d'enseignement: le cours secondaire et le cours collégial. Le programme du niveau collégial comprend des cours obligatoires et des cours à option. L'enseignement doit se faire selon une pédagogie différente de celle qui avait cours jusqu'alors, pédagogie qui exige de la part de l'étudiant le travail en bibliothèque et en laboratoire, favorisant ainsi le développement d'une pensée personnelle et l'acquisition de méthodes de travail indispensables à la poursuite des études supérieures.

La partie de ce programme qui couvre le niveau secondaire fut mise en application en septembre 1961, en classe d'éléments-latins (2e année classique). Il était prévu que le programme s'étendrait ensuite aux autres classes du cours classique, année par année; le cours collégial devait donc, selon cette prévision, débiter en septembre 1966.

Cependant, en novembre dernier, à la suite d'instances nombreuses venues des maisons affiliées, il fut décidé d'accélérer la mise en place du nouveau programme collégial. Le 22 février 1964, le conseil universitaire se prononça sur cette importante question, approuvant le programme soumis et les règlements qui le régiraient. Ces règlements prévoient que seuls les collèges qui répondent à des exigences minutieusement définies pourront recevoir l'autorisation d'offrir, dès maintenant, le nouveau programme collégial.

Voilà pourquoi, ces deux derniers mois, la faculté des arts a procédé à l'évaluation des collèges désireux de donner le nouveau programme. Cette évaluation a porté sur les facteurs suivants: données démographiques, valeur du personnel, qualité de l'organisation académique, bibliothèque, laboratoire (langue, biologie, chimie, physique), moyens audio-visuels, services psychologiques. Pour connaître la situation la faculté a adressé aux collèges un questionnaire de 34 pages. Des comités furent ensuite constitués pour procéder à l'étude des réponses fournies; quelques-uns de ces comités se rendirent dans les institutions pour une étude sur place. Un graphique représentant la valeur de l'institution dans chacun des facteurs mesurés a pu être dressé, fournissant ainsi un profil de la valeur académique de chaque collège. Le dossier de chaque institution fut ensuite soumis au comité exécutif de la faculté des arts qui a procédé à la sélection des collèges autorisés à entrer dans la nouvelle voie.

Sur un total de 39 collèges offrant le niveau collégial complet, 27 institutions ont répondu au questionnaire d'évaluation et ont demandé à offrir le nouveau programme. Treize de ces collèges ont reçu l'autorisation sollicitée, soit à titre individuel soit à titre collectif. Ce sont les institutions suivantes (selon l'ordre de fondation): le Séminaire de Québec; le Séminaire de Nicolet; le Collège Sainte-Anne de la Pocatière; le Collège de Lévis; le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières; le Séminaire de Rimouski; le Séminaire de Chicoutimi; le Collège des jésuites de Québec; l'Externat Saint-Jean Eudes de Québec; l'Académie de Québec; le Collège de Victoriaville; le Collège de Jonquière; le Collège féminin de Québec.

Même si la liste des collèges autorisés ne compte que treize institutions, le nombre des étudiants qui y sont inscrits constitue 70 pour cent de l'inscription globale.

Une question vient spontanément à l'esprit: quelle est la valeur de l'ancien programme et, conséquemment, celle du diplôme conféré aux étudiants qui n'auront pas suivi le nouveau programme? L'ancien programme garde sa valeur, même si dans certaines disciplines, il va moins loin que le nouveau. Afin d'éviter à cet inconvénient réel, mais inévitable la faculté des arts et certains collèges offriront des cours d'été.

Par ailleurs, cette différence entre les deux programmes ne sera vraiment sensible que pour deux groupes d'étudiants, ceux de Belles-Lettres et de Rhétorique de 1964-65. Il est donc à prévoir que les facultés de l'université ne modifieront pas substantiellement leurs critères d'admission.

Un phénomène nouveau est à signaler: le groupement d'institutions. C'est ainsi que le Collège féminin de Québec réunit, sous une seule direction académique, les collèges Jésus-Marie de Sillery, des Ursulines et Notre-Dame de BelleVue. Les séminaires Saint-Antoine de Trois-Rivières et Sainte-Marie de Shawinigan constitueront avec le séminaire de Trois-Rivières une seule entité académique.

Quels sont donc alors les avantages du nouveau programme? Offrir à l'étudiant la possibilité d'acquiescer non pas tellement de plus vastes connaissances qu'une culture plus personnelle et de meilleures méthodes de travail, en un mot: une meilleure préparation aux études supérieures.

Le calendrier des pionniers

8 décembre 1852

Victoria signe la charte de la future université Laval

En 1851, l'abbé Charles-François Ballargeon, alors procureur de la province ecclésiastique de Québec, devenait coadjuteur de Mgr Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec. Il avait déjà à son crédit des œuvres dignes de mention, dont une traduction du Nouveau Testament et l'établissement des premières Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Grâce à la collaboration de son coadjuteur, Mgr Turgeon réunit les évêques du Canada en concile à quatre reprises, soit en 1851, 1854, 1863 et 1868. Il présida les deux premiers, mais c'est Mgr Ballargeon qui remplit ce rôle pour les deux autres, car Mgr Turgeon avait été frappé de paralysie en 1855. Il devait mourir en 1867.

C'est le 15 août 1851 que s'ouvrirent les premières séances conciliaires. Y participaient : Mgr Ignace Bourget, de Montréal, et son coadjuteur, Mgr Prince; Mgr Gaulin, de Kingston, et son coadjuteur, Mgr Phelan; les évêques Guigues, de Bytown (Ottawa), de Charbonnel, de Toronto, MacDonald, de Charlottetown, et Mullock, de Saint-Jean (Terre-Neuve). Quatre évêques n'avaient pu se rendre à Québec : Dollard, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Fraser, d'Arichat, Walsh, de Halifax, et Provencher, du Nord-Ouest.

Plusieurs décisions importantes résultèrent de ce premier concile, notamment l'érection des diocèses de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières, mais la plus importante fut sans doute celle qui conduisit à la fondation de la première université catholique au Canada, l'Université Laval. Dès le 8 décembre de l'année suivante (1852), la reine Victoria signa la charte de la future institution. Le 6 mars 1853, Pie IX émettait un bref apostolique accordant à l'archevêque de Québec la faculté de conférer des degrés en théologie. Ce fut seulement en 1876 que Rome octroya à l'Université Laval sa charte pontificale.

La charte royale mentionnait les noms des directeurs, MM. Louis-Jacques Casault, premier recteur, Antoine Parant, Joseph Aubry, John Holmes, Léon et Louis Gingras, Michel Forques, Elzéar-Alexandre Taschereau (qui allait être le premier cardinal canadien) et Edward John Horan. Le conseil d'administration se composait de tous les directeurs et des trois plus anciens professeurs des facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts.

L'abbé Casault était né à Montmagny en 1806. Elevé à la prêtrise en 1831, il entra trois ans plus tard au séminaire de Québec comme professeur de physique. Il devait consacrer le reste de sa carrière à l'enseignement. En 1850, il rédigea une série d'articles sur les rouages et le fonctionnement des Universités d'Oxford et de Cambridge, en Angleterre. Ceci contribua sans doute à préparer l'opinion de l'élite à l'égard de son projet de jeter les bases d'une université, car on faisait preuve, en certains milieux, de beaucoup d'hésitation en face d'une initiative de cette envergure.



Mgr P.-Flavien Turgeon
archevêque de Québec

Avec les années, presque tous les collèges classiques s'affilièrent à l'Université Laval. Mais la population de Montréal croissait rapidement et les institutions d'enseignement se multipliaient au même rythme dans le secteur nerveux. Avant même la mort de Mgr Bourget, un mouvement s'était dessiné pour la création d'une université montréalaise. Lorsqu'elle obtint sa charte pontificale, en 1876, l'Université Laval reçut l'autorisation d'y ouvrir une succursale.

L'enseignement y débuta en 1876 avec l'ouverture de facultés de droit et de théologie; l'année suivante s'ajoutait une faculté de médecine et, en 1887, une faculté des arts. C'était l'institution mère, cependant, qui décernait les grades. Cette situation subsista jusqu'en 1923, alors que Rome déclara l'Université de Montréal indépendante et autonome.

Les deux institutions n'ont cessé de progresser. Celle de la métropole s'est installée il y a plusieurs années dans un vaste immeuble accolé au flanc nord du mont Royal et celle de Québec, à l'étroit dans ses locaux, se fita plus tard à l'ouest de la ville. L'agencement de ses pavillons modernes et de son campus demeurent une source de légitime fierté non seulement pour tous les citoyens de la Vieille-Capitale, mais pour tout le Québec.

LE P.E.P.S. DE LAVAL EST MIS À LA DISPOSITION DU COJO

MONTREAL (Olympresse 76) - Le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 (Cojo) et l'Université Laval ont signé, le 7 août 1975, à Québec, un protocole d'entente en vertu duquel l'Université Laval met à la disposition du Cojo son Pavillon de l'éducation physique et des sports (P.E.P.S.).

A l'occasion des Compétitions internationales Montréal 1975, des matches de water-polo ont été disputés au P.E.P.S., les 7 et 8 août 1975, tandis qu'à l'automne, on y présentera des matches de handball. Pendant les Jeux olympiques de 1976, le P.E.P.S. sera utilisé pour un certain nombre de matches préliminaires de handball.

Le protocole d'entente a été signé par le président du Cojo et commissaire général des Jeux de la XXIe Olympiade, Son Excellence monsieur Roger Rousseau, et le recteur de l'Université Laval, M. Larkin Kerwin.

Le Cojo laissera à l'Université Laval l'équipement sportif qui aura servi aux différentes compétitions de même que certaines installations nouvelles, dont des gradins.

Lors d'une conférence de presse, Son Excellence monsieur Rousseau a remercié les autorités de l'Université Laval de mettre ainsi à la disposition du Cojo les installations du P.E.P.S. qui comptent parmi les meilleures au Canada.

De son côté, M. Kerwin a déclaré que l'Université Laval était très heureuse d'apporter sa contribution aux Jeux olympiques de 1976.

Le recteur de l'Université Laval a rappelé que 1976 marquera le 5e anniversaire du P.E.P.S.

"La présentation de compétitions olympiques sera la meilleure façon de souligner cet événement puisque, depuis cinq ans, le P.E.P.S. a été lié de près à l'essor du sport amateur", a conclu M. Kerwin.

Le P.E.P.S. est mis à la disposition du Cojo

M. Larkin Kerwin, recteur de l'Université Laval, et Son Excellence monsieur Roger Rousseau, président du Comité organisateur des Jeux de la XXIe Olympiade, ont signé le protocole d'entente permettant au Cojo d'utiliser le Pavillon d'éducation physique et des sports de l'Université Laval, à Québec.



Le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 (Cojo) et l'Université Laval ont signé à Québec un protocole d'entente en vertu duquel l'Université Laval met à la disposition du Cojo son Pavillon de l'éducation physique et des sports (P.E.P.S.).

À l'occasion des Compétitions internationales Montréal 1975, des matches de water-polo ont été disputés au P.E.P.S. tandis qu'à l'automne auront lieu des matches de handball. Pendant les Jeux olympiques de 1976, le P.E.P.S. sera utilisé pour un certain nombre de matches préliminaires de handball.

Le protocole d'entente a été signé par le président du Cojo et commissaire général des Jeux de la XXIe Olympiade, Son Excellence monsieur Roger Rousseau, et le recteur de l'Université Laval, M. Larkin Kerwin.

Le Cojo laissera à l'Université Laval l'équipement sportif qui aura servi aux différentes compétitions de même que certaines installations nouvelles, dont des gradins.

Lors d'une conférence de presse, Son Excellence monsieur Rousseau a remercié les autorités de l'Université Laval de mettre ainsi à la disposition du Cojo les installations du P.E.P.S. qui comptent parmi les meilleures au Canada.

De son côté, M. Kerwin a déclaré que l'Université Laval était très heureuse d'apporter sa contribution aux Jeux olympiques de 1976.

Le recteur de l'Université Laval a rappelé que 1976 marquera le 5e anniversaire du P.E.P.S.

"La présentation de compétitions olympiques sera la meilleure façon de souligner cet événement puisque, depuis cinq ans, le P.E.P.S. a été lié de près à l'essor du sport amateur", de dire M. Kerwin.

Laval spending \$12 million less

QUEBEC (CP) —
Governors of Laval
University have cut \$12
million from its 1982-83
expenses.

The board told ad-
ministrators yesterday
that Laval's budget
would have to be ba-
lanced by 1983-84.
Without the cuts, Laval
would face a \$25 mil-
lion deficit by 1984-85.

Les sept universités du Québec accueillent actuellement quelque 130,000 étudiants

Les sept universités québécoises accueillent actuellement quelque 130,000 étudiants à plein temps et plusieurs milliers à temps partiel.

Elles offrent une grande diversité de programmes qui mènent à l'exercice d'une carrière professionnelle, à la recherche ou à l'enseignement.

Les études de premier cycle conduisent à l'obtention d'un baccalauréat et durent généralement trois ans. Dans presque tous les programmes, l'étudiant peut concen-

trer ses activités dans une discipline, ou diversifier sa formation en choisissant une discipline majeure et une discipline mineure.

Les études de 2e cycle durent un an ou deux et mènent à l'obtention d'une maîtrise. Pour les études de 3e cycle (doctorat), il faut compter au moins deux ans.

Toutes les universités accordent une place importante à la recherche scientifique. Certaines d'entre elles ont acquis une réputation internationale.

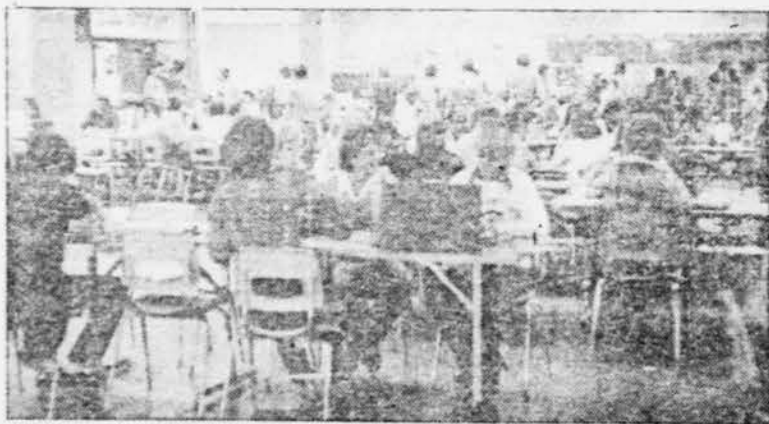
PUBLICITE

Le réseau est constitué de deux groupes principaux de partenaires. D'une part, on retrouve les sept universités québécoises, dont l'une, l'Université du Québec, est une corporation centrale composée de dix constituantes affiliées et dont l'autre, l'Université de Montréal, rattache deux écoles affiliées. Un changement est à noter au niveau de l'Université du Québec: le Centre universitaire de l'ouest québécois a été restructuré en l'Université du Québec à Hull et une Commission pour le Nord-ouest québécois dont le statut reste à

préciser.

Responsable en matière d'enseignement

Les universités sont entièrement responsables en matière d'enseignement et de recherche et en matière de gestion des fonds publics qui leur sont attribués. A cet effet, il leur revient de définir leurs propres priorités, de planifier leurs activités, de déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre leurs objectifs et ceux que l'Etat peut leur proposer, d'organiser et de gérer leurs programmes, d'affecter leurs ressources, de participer volontairement à des actions interinstitu-



Les étudiants

L'université accueille les étudiants qui possèdent un diplôme d'études collégiales et la concentration de matières exigées par le programme d'études choisi.

Elle accueille également les adultes dont la formation est jugée adéquate: on tient compte de l'expérience et du cheminement personnel de chacun au moment de son admission.

tionnelles. Les universités se sont données un organisme commun: la Conférence des recteurs et des principaux des Universités du Québec (CREPUQ), qui joue un rôle de représentation auprès des organismes gouvernementaux impliqués dans le milieu universitaire et qui fait office d'organisme de concertation et de coopération entre les établissements.

Un financement équitable

D'autre part, sans faire nécessairement partie intégrante du réseau des établissements universitaires, il y a les organismes gouvernementaux qui sont: la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) du ministère de l'Éducation créée en 1964 et le Conseil des universités instituée en 1968. Quant au ministère de l'Éducation, il exerce un mandat politique global d'orientation, de soutien et d'évaluation. Il est, auprès des universités et de l'ensemble de la collectivité, le porte-parole des politiques gouvernementales en matière d'activités universitaires; il veille au respect des grands objectifs sociétaux définis pour l'ensemble du réseau, élabore des stratégies de développement, assure un financement équitable et conforme aux objectifs poursuivis, évalue les impacts de l'action gouvernementale et les performances de l'ensemble du réseau. Son principal moyen d'action consiste dans le contrôle des règles de financement des universités.

Enfin, le Conseil des universités est un organisme-conseil, dont l'action critique et prospective assure au Ministre de l'éducation et aux universités le soutien d'avis et de recommandations basés sur des études et des évaluations globales por-

tant sur l'état et les besoins de l'enseignement supérieur et les mesures à prendre pour combler ces besoins. En intervenant ainsi, le Conseil contribue étroitement — mais sans avoir le mandat des décisions finales et des implantations qui en découlent — à l'orientation, à la coordination et à la rationalisation des activités du réseau et à la concertation de l'ensemble des partenaires.

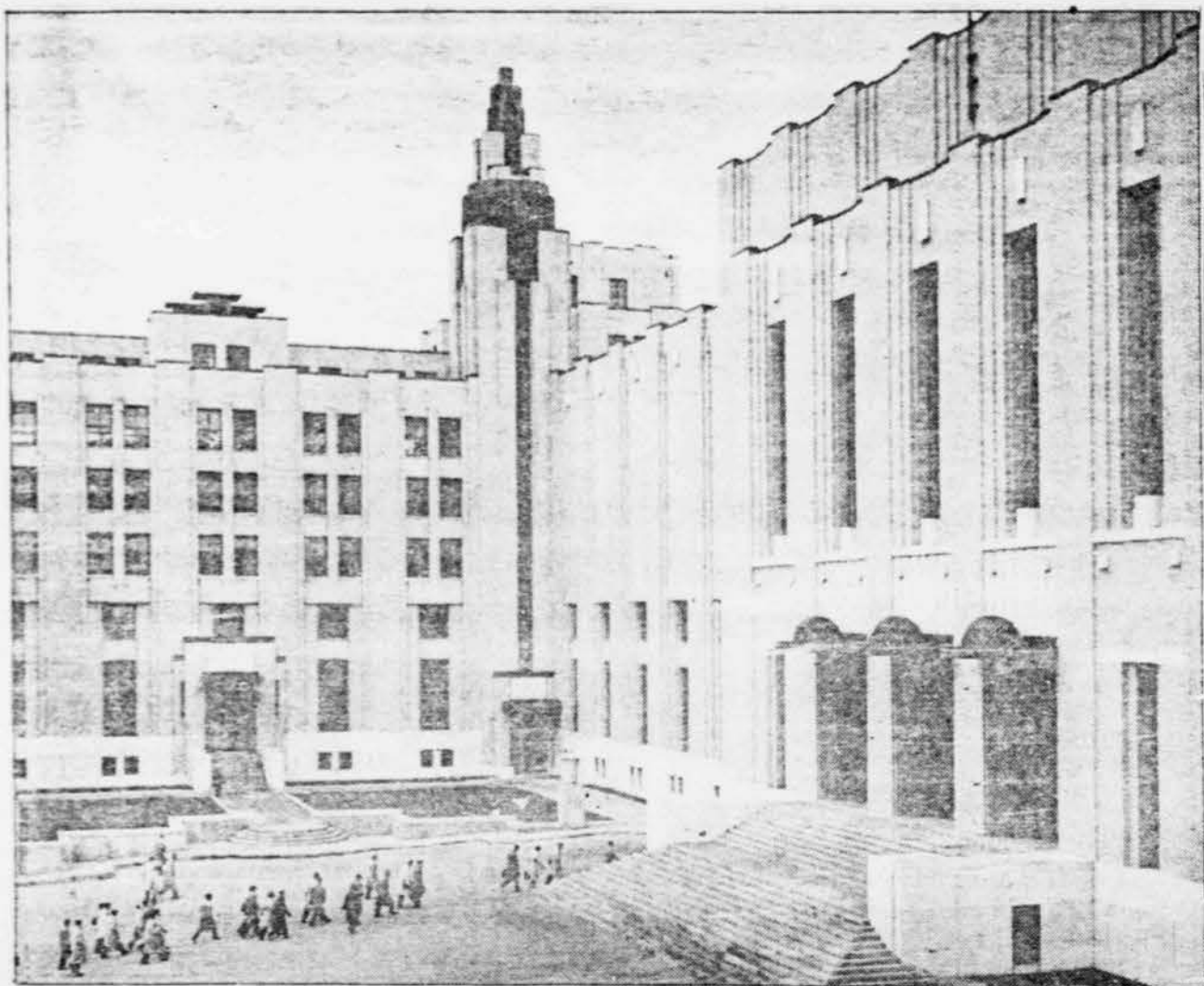
Les règles établies entre les universités et les organismes gouvernementaux ont toujours privilégié le respect de l'autonomie des établissements et favorise le développement d'une concertation de plus en plus poussée à l'intérieur du réseau universitaire et entre ces établissements et les organismes gouvernementaux. Le développement de ces relations entre les divers partenaires a donné lieu à la création de tout un ensemble de mécanismes d'échange et de consultation.

L'université est une corporation au sens du Code civil. Elle compte entre 20 et 50 membres qui forment le conseil universitaire.

Ce conseil universitaire s'appelle, selon les universités, le conseil de l'université, la corporation de l'université ou l'assemblée des gouverneurs.

Se voulant représentatif de la communauté universitaire et de la société, le conseil universitaire compte des représentants des anciens, des professeurs, des étudiants et du milieu socio-économique.

Ce supplément a été réalisé grâce à la collaboration de Daniel Leblanc, responsable de programmes de Communication, attaché à la direction des Communications du ministère de l'Éducation.



Nombre d'institutions

Le réseau universitaire québécois est formé de sept universités, comprenant dans certains cas des organismes affiliés ou des constituantes.

	Date de fondation
— McGill University	1821
— Université Laval	1852
— Bishop's University	1853
— Ecole Polytechnique (affiliée à l'Université de Montréal)	1873
— Ecole des Hautes Études Commerciales (affiliée à l'Université de Montréal)	1907
— Université de Montréal	1920
— Université de Sherbrooke	1954
— Université du Québec	
— Siège Social	1968
— Université du Québec à Montréal	1969
— Université du Québec à Trois-rivières	1969
— Université du Québec à Chicoutimi	1969
— Université du Québec à Rimouski	1969
— Ecole nationale d'administration publique	1969
— Institut national de la recherche scientifique	1969
— Institut Armand Frappier	1938
— Ecole de technologie supérieure	1974
— Université du Québec à Hull	1981
— Centres d'études universitaires de l'Ouest québécois	1972
— Télé-Université	1972
— Concordia University (fusion de Sir George William's University et de Loyola College)	1974

They spent summer in school – and liked it

By KAREN SEIDMAN
of The Gazette

About 260 children gave up romps in the pool and playground this summer for a chance to study their favorite subjects in depth.

Students who attended the seventh annual summer school for gifted children, sponsored by McGill University and the Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM), think learning is more fun than playing.

And organizers of the school say the gifted children are hungry for knowledge because school boards in Quebec don't create programs to meet their needs.

"This school offers these children the chance to really enjoy learning, which many usually don't do because they're bored in their classrooms," said Anne Poland, director of the summer school at Westmount High School.

"Quebec is in the backwoods as

far as gifted education goes," Poland said in an interview yesterday. "In Ontario, it's the law that programs have to be put in place to meet the needs of gifted children."

"Here, the programs are very spotty and it's up to individual schools to do something."

Barry Palmer, principal of the summer school, said that teachers in Quebec have to be trained to respond to the individual needs of students.

Ann-Zoe Trahan, vice-principal of the school, said the reason the summer program attracts so many students is because "these children are bored in their regular classrooms all year long."

"Quebec just doesn't do enough for the gifted and the teachers themselves seem intimidated by gifted children," she said in an interview.

To meet the needs of the students, the program — called Ex-

plorations — is based on the premise that the teachers are there as resource people and the activities must stem from the children's interests.

The four-week program, which ended yesterday, allowed the students to explore everything from the art of making sushi to computer science.

The school attracts children mostly from the Montreal area, but it also draws some students from other parts of Quebec and even outside the province.

The classes ranged from kindergarten up to Grade 11.

Projects for the summer included building a computer-operated robot, producing a newspaper, and staging an art exhibit.

Palmer said the aim of the program is to provide enrichment and a stimulating learning environment for the students.

As well, the summer school is used as a training ground for

teachers who want to work with gifted students.

Alexander Velarde, 11, has attended the summer school every year for five years.

"I learn a lot more here than I do during the regular school year," he said.

Darren Shore, 10, agreed.

"It's more interesting than regular school because we do things that interest us," said Darren.

"And it's fun because we're with other kids who are interested in learning and building things," he said.

Amy Dorais, 7, said that summer school is much more fun than camp.

"Camp wasn't fun at all because they made me go swimming," Amy said.

"I was bored in camp but I'm not here because I'm learning all kinds of things. I wish I could go to a school like this for the whole year."

Les défis de l'Université Laval

Québec-Montréal : une dualité irréductible ou une complémentarité à exploiter ?

MICHEL GERVAIS

Extraits de l'allocution du recteur de l'Université Laval prononcée le 15 novembre devant la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain

MIEUX arrimée à la société qu'elle a mission de servir, mieux éclairée sur ses attentes, mieux comprise et mieux appuyée par la population, l'Université Laval sera sans doute mieux armée pour relever les autres défis auxquels elle est confrontée, le moindre d'entre eux n'étant pas le défi du développement dans une situation géo-politique défavorable.

Ce point mérite explication. D'un certain point de vue, la situation de l'Université Laval dans le réseau universitaire ressemble fort à la situation de la région de Québec dans l'économie de la province. D'un côté, nous avons l'Université Laval, vieille et apparemment solide institution qui, précisément parce qu'elle n'apparaît pas immédiatement menacée, risque fort d'être oubliée dans la distribution du gâteau, entre le groupe des universités montréalaises et la diaspora des universités en région qui demandent des moyens privilégiés pour remplir leur mission.

Laval sera-t-elle oubliée ?

D'un autre côté, nous avons Québec, la Vieille Capitale, dont le statut semble bien établi mais qui risque fort, si l'on n'y prend garde, de devenir peu à peu une ville provinciale, un peu endormie, au charme touristique indiscutable, mais dont le poids politique et économique sera de plus en plus léger face au pôle montréalais en plein développement et au dynamisme de certaines régions excentriques plus proches des ressources et plus riches en main-d'oeuvre.

Je vous cite à ce propos un extrait du Cadre triennal adopté par le Conseil de l'Université en novembre 1987.

« D'une part, on constate l'importance croissante que prend aux yeux des décideurs politiques la concentration des ressources universitaires de la région de Montréal, favorisée par la concertation naissante entre les quatre grandes universités qui s'y retrouvent et



Le Challenger, produit par Canadair, à Montréal. Les facultés de Sciences et de Génie de Laval ne pourraient-elles pas contribuer à renforcer Montréal comme centre canadien de l'aérospatiale ?

largement avanta-gée par la proximité de grandes industries à caractère technologique et par l'intérêt d'un milieu d'affaires en liaison étroite avec les pouvoirs gouvernementaux.

D'autre part, comme en contre-partie politique, on voit se manifester une grande sympathie à l'égard des universités de petite taille situées en régions éloignées qui, aux yeux de certains, incarnent la réponse au grand objectif d'accessibilité à l'enseignement supérieur. Cette sympathie est renforcée par l'appui conditionnel à leurs universités des milieux où se retrouvent ces institutions « régionales », et par le poids politique que représente au total l'ensemble de ces régions.

Dans ce modèle d'un réseau universitaire perçu comme devant être centré à Montréal et décentralisé dans les régions, l'Université Laval se retrouve le plus souvent oubliée, dans une situation d'université prise pour acquis.

Comme la ville de Québec, l'Université Laval doit sortir de cette situation d'isolement et de ce dé-

ger de marginalisation.

Deux voies me semblent ouvertes en ce sens.

D'une part, l'Université Laval doit contribuer à la concertation de toutes les ressources universitaires de l'Est du Québec pour créer un second pôle de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche au Québec. Je vise ici évidemment les constituantes de l'Université du Québec à Trois Rivières, à Chicoutimi et à Rimouski et les autres établissements de l'Université du Québec sis à Québec.

Une collaboration plus étroite

Pour en avoir parlé avec le président de l'Université du Québec, je sais qu'il est très ouvert à ce type de collaboration et disposé à y participer. Je vise aussi les cégeps de l'Est du Québec et spécialement de la grande région où se trouvent d'importantes ressources humaines et physiques qui pourraient être mises à contribution pour faire de l'Est du Québec un second pôle de l'enseignement supérieur et de la recherche au Québec.

Déjà une collaboration féconde a été établie avec plusieurs d'entre eux de même qu'avec l'Université du Québec à Chicoutimi. Je suis persuadé qu'il faut poursuivre les efforts dans cette voie. Sinon, tout le développement risque de se concentrer dans la région montréalaise.

La seconde voie me semble celle d'une redéfinition des rapports entre Québec et Montréal. Les deux villes sont-elles appelées à rester des rivales irréconciliables ou doivent-elles devenir de nécessaires alliées ? À l'heure des trains à grande vitesse, des télécopiers et des réseaux interactifs, les distances entre les deux villes sont-elles si grandes qu'elles nous condamnent à une compétition dans laquelle nous risquons fort d'être, au départ, perdants ?

Où bien, pourrait-on penser que les deux villes deviendraient des alliées, au plan universitaire comme aux autres plans, dont le poids s'additionnerait pour mieux rivaliser avec les grandes métropoles qui nous entourent : Toronto et la péninsule de Niagara, ou encore plus

proche de nous, l'énorme ensemble Boston, New York, Philadelphie, Baltimore, etc. ? Prenons l'exemple de l'aérospatiale : est-ce que les ressources très spécialisées dont nous disposons à Québec avec le Centre de recherche de Valcartier, l'Institut d'optique, notre faculté des Sciences et de Génie, ne pourraient pas donner à Montréal le coup de pouce additionnel qui lui permettrait de se positionner indiscutablement comme Centre canadien de l'aérospatiale ?

Des ressources complémentaires

Il en va de même dans le domaine de l'informatique, de la biologie végétale, de l'agro-alimentaire où Montréal et Québec disposent de ressources importantes et largement complémentaires. D'ailleurs, ne nous y trompons pas, dans la plupart de ces cas, nos chercheurs pratiquent déjà largement les vertus de la collaboration avec leurs collègues de la région de Montréal et beaucoup de travaux sont déjà menés en commun. Dans une vision peut-être un peu futuriste, l'axe Québec-Montréal pourrait devenir un pôle d'attraction majeur pour des activités économiques et de recherche dans lequel Québec aurait un rôle important à jouer.

Sans compter que cette association aiderait à éviter ou, à tout le moins, à ralentir l'anglicisation de l'économie québécoise. Sans doute, pour assurer, sans trop de risque, ce rôle de partenaire, il faudrait rassembler nos forces, éviter les divisions et les chicanes de clocher qui ont trop souvent fait échouer les meilleurs projets et qui, de toute façon, nous empêcheront d'assumer le rôle auquel nous prétendons.

Sans doute aussi, il faudrait améliorer, sur tous les plans, la communication entre les deux villes; il faudrait que les forces politiques et les gouvernements favorisent cette collaboration Québec-Montréal : une dualité irréductible ou une complémentarité à exploiter ? Telle est la question que je vous soumets. Pour ma part et en ce qui concerne l'Université, je suis persuadé que seule la deuxième partie de l'alternative est viable et je crois rejoindre en cela les vues déjà exprimées par le président actuel de la Chambre, M. René Paquet.